



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02037505

HAL Id: hceres-02037505

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037505>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences– Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université de Savoie - Chambéry

Demande n° S3110052613

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence d'Administration publique est une licence réduite à la L3 qui propose une formation pluridisciplinaire centrée sur le droit, l'économie, et la culture générale. Elle a pour objet d'offrir une préparation aux concours de la fonction publique aux étudiants de l'Université de Savoie, mais également aux professionnels. Elle propose dans cette optique deux types d'enseignements appropriés aux épreuves des concours : d'une part, des enseignements permettant l'acquisition des connaissances nécessaires, et, d'autre part, des enseignements permettant l'acquisition d'outils d'analyse, de synthèse et de méthodes de travail.

Si le débouché principal de la licence d'Administration publique est l'accès par la voie du concours à la fonction publique, les étudiants qui ont obtenu leur licence peuvent, en fonction de leurs résultats, avoir accès à un master de Droit public.

Avis condensé

• Avis global :

La licence d'Administration publique de l'Université de Savoie est une formation qui offre des conditions de travail et d'encadrement des étudiants personnalisés qui conduisent à de bons taux de réussite. Elle peut permettre également, en fonction des résultats de l'étudiant, une poursuite d'études en master de Droit public. Toutefois, un certain nombre d'améliorations mériteraient d'être apportées sur plusieurs aspects. D'une part, en matière de pilotage de la licence, la valorisation du diplôme pourrait être largement accentuée. D'autre part, bien que le projet pédagogique soit cohérent, un certain nombre de réflexions (dont plusieurs sont amorcées) doivent être menées sur les matières enseignées ou non, la place des travaux dirigés et la nature des épreuves organisées. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) doit être érigée en priorité. Enfin, la connaissance du devenir des étudiants doit être approfondie et affinée et le dispositif d'auto-évaluation amélioré.

• Points forts :

- Un bon taux de réussite.
- Un suivi personnalisé qui permet aux étudiants, dont le cursus antérieur est très diversifié, de s'inscrire dans une dynamique de progression.
- De bonnes conditions de travail en raison des effectifs.

• Points faibles :

- Des enseignements qui font défaut pour permettre la préparation de certains concours (droit de la protection sociale, droit de la santé par exemple).



- Des volumes horaires dans certaines matières, importantes dans le programme de nombreux concours, qui demeurent modestes (finances publiques, culture générale).
- Un contrôle des connaissances qui repose essentiellement sur des épreuves écrites.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

- Développer les épreuves orales afin de mieux préparer cette dimension des concours.
- Développer certaines disciplines existantes et compléter l'éventail de matières enseignées pour mieux prendre en compte le programme de certains concours.

Avis détaillé

1 • Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est assuré par une équipe pédagogique essentiellement constituée de maîtres de conférences. L'un de ses membres est désigné comme responsable de la formation et joue un rôle pivot. Il joue en effet le rôle d'enseignant référent pour les étudiants, il coordonne l'équipe pédagogique et organise la concertation et l'échange au sein de la formation.

Les promotions sont constituées en général d'une quinzaine d'étudiants aux profils très variés (droit, AES, langue, sociologie, etc.), mais aussi de professionnels en formation. Le devenir des étudiants et l'impact sur le pilotage de la licence sont à ce jour encore mal connus.

Les effectifs avec lesquels fonctionne cette formation constituent un véritable atout pour l'adaptation des enseignements en fonction des résultats des étudiants. L'évaluation des enseignements (par les étudiants ou par des enseignants) demeure en revanche peu lisible et mériterait donc d'être améliorée.

La valorisation du diplôme doit être largement accentuée. En effet, l'information aux lycéens comme aux étudiants en général n'est pas « institutionnalisée » contrairement à ce que l'on peut trouver au sein d'autres formations de l'Université de Savoie. De plus, il n'existe pas de véritable dispositif de valorisation de la formation auprès des structures académiques et des administrations même si, eu égard à l'objet de la formation, cet aspect n'est pas chose aisée.

2 • Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est clair : la préparation d'étudiants aux profils variés aux concours administratifs. A cet égard, la qualité des enseignements et leur cohérence sont globalement satisfaisantes mais des réserves, sur plusieurs points, peuvent être néanmoins formulées. Le volume horaire dédié à certains enseignements demeure modeste (finances publiques et culture générale) alors que le droit administratif tient une place prépondérante. Plusieurs matières dont la place se développe dans le programme de certains concours font défaut (droit de la protection sociale et de la santé par exemple). La place des travaux dirigés dans la répartition des enseignements (33% d'enseignements en TD) mériterait d'être accentuée afin de multiplier les exercices d'entraînement.

On peut également regretter l'absence d'adaptation des enseignements à la formation continue alors qu'elle accueille des professionnels et l'insuffisance d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE).



L'acquisition de compétences transversales est incontestable et inhérente à l'objet de la licence. Elle est évaluée en permanence dans le cadre des exercices proposés dans une telle formation. L'acquisition de compétences additionnelles est envisagée en langue, mais demeure insuffisante en informatique.

L'évaluation des connaissances des étudiants s'opère sur la base d'un mélange d'écrits, d'oraux et de contrôle continu. Dans cet ensemble, la place accordée aux épreuves orales mérite d'être accentuée en raison de l'importance de cet aspect dans les épreuves de concours.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Outre la participation aux instruments mis en place par l'Université (semaine des métiers, journées portes ouvertes), les dispositifs d'aide à la réussite et l'aide à l'élaboration du projet professionnel apparaissent assez peu « formalisés ». Ils reposent essentiellement sur les échanges de toute nature entre les étudiants, l'équipe pédagogique et son responsable. Dans le cas d'espèce, cet aspect n'est pas forcément négatif, car les effectifs de la formation permettent une individualisation de l'accompagnement.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La licence d'Administration publique a pour objet principal l'accès aux postes de la fonction publique par la voie du concours et la poursuite d'études est en conséquence limitée. Elle reste envisageable et fructueuse, essentiellement en master de Droit public (entre 1/3 et 1/5ème des étudiants), en fonction des résultats de l'étudiant dans les matières estimées fondamentales.

A l'Université de Savoie, la mobilité à l'étranger n'est pas envisagée au niveau de la licence, mais seulement à partir du master. L'étudiant de la licence bénéficiera néanmoins en L3 de la réunion d'information organisée pour toutes les licences de l'Université à ce sujet.

L'ouverture de la formation sur le monde professionnel reste limitée. Elle passe, tout d'abord, par les contacts que les étudiants peuvent établir avec les quelques intervenants professionnels extérieurs à la formation qui participent à des exercices d'entraînement. Elle passe également par la possibilité pour les étudiants de réaliser un stage facultatif pendant les périodes d'interruptions pédagogiques. La formation par l'apprentissage ou l'alternance n'est en revanche pas actuellement envisagée.

La connaissance du devenir des étudiants reste parcellaire. Il n'est pas possible de donner d'indication sur le taux de réussite aux concours ou d'accès aux M2.